En suitte de ce qu'il a pleu à V. A. me faire commander par M. Moetsvelt, et ce que veritablement je trouve le plus utile, j'ay procuré de faire doucement renouer le traicté par ceux de la Cour, au moins de tenir les choses hors d'entiere rupture. C'est que l'Ami s'est chargé de proposer, que l'on envoye encor une fois appeller les Aduocats de part et d'autre separement, pour leur dire, que voyant le peu d'apparence qu'il y a de trouver les voyes d'accommodement, par les moyens que jusques ores l'on y a tentez, on desire qu'ils donnent à penser chascun à leurs Principaux, s'il n'y auroit pas moyen de diuiser les functions de la Tutele en sorte, que chascun secust quelle y seroit sa part, et qu'ils vueillent faire rapport à la Cour, des dispositions qu'ils auront rencontrées à cest effect, mesmes contribuer leurs offices, à ce que l'on s'y vueille laisser entendre, afin que les choses n'aillent point jusques aux extremes desordres. ~~xx~~ Ce n'est pas que j'imagine aucun suues effectif de ceste nouuelle ouuerture; mais je pretends simplement de la faire seruir, comme j'ay dit, pour continuation et liaison de Traicté. et me promets que V. A. en jugera de mesme en sa prudence. Il sera necessaire que M. Moetsvelt soit incontinent

aduerti de cecy, afin que l'on se tienne prest pour quand la Cour pourra enuoyer appeller quelqu'un des Aduocats. C'est tout ce qui se pourra faire aujourdhuy; car, outre qu'il est samedy, M. Chesel fait aujourdhuy Festin à toute la Cour et à la Chambre des Comptes. mais je ne manqueray pas de me donner l'honneur de veoir V. A. pour conferer plus amplement sur le tout, s'il luy plaist.